

Commune de Grandcamp-Maisy

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

### PROCES VERBAL

#### **Membres présents**

Monsieur Éric POISSONNIERE, Maire.

Monsieur Rémy GISLARD, Madame Maryvone ROSOUX, Madame Simone GELHAY, Madame Christine BUCAILLE, Monsieur Jean-Louis LECAPLAIN, Monsieur Jean LOIR, Madame Christine VIMARD, Madame Geneviève GERMAIN, Madame Sophie CORBIN, Madame Marie-Josiane RABASSE, Monsieur Patrick JEANNE DIT TAPIN, Madame Anne BOISSEL, Monsieur François BENFEGHOUL

#### **Membres excusés donnant pouvoir :**

Monsieur Noël ANQUETIL Adjoint donne pouvoir à Monsieur Eric POISSONNIERE

Monsieur Jérôme LELAIDIER donne pouvoir à Madame Maryvonne GELHAY

**Membres excusés :** Madame Sophie AIMARD, Monsieur Franck BERTOT

Le conseil municipal, légalement convoqué le quatre mars deux mille vingt-six s'est réuni le onze mars deux mille vingt-six à 18h00 à la salle de la Maresquerie, sous la présidence de Monsieur Éric POISSONNIERE, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Monsieur Rémy GISLARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 9 février 2026.

Monsieur BENFEGHOUL souhaite préciser que le procès-verbal ne reflète pas la réalité des débats de la séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et répondu aux questions,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Après vote à main levée, par 13 voix pour, 1 contre**

**(M. BENFEGHOUL) et 2 abstentions (Mme BOISSEL, M. JEANNE dit TAPIN),**

VALIDE le procès-verbal de la séance du 9 février 2026.

## **2. ENGAGEMENT DE PRINCIPE D'ACCUEIL DE M. Thierry VABRET, MÉDECIN GÉNÉRALISTE, AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PROFESSIONNELS ÉQUIPÉS ET D'UN LOGEMENT NON MEUBLÉ CHARGES INCLUSES**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier électronique du Docteur VABRET en date du 4 mars 2026. Le Docteur VABRET y fait part de son intention de s'installer sur la commune avec son épouse, assistante médicale, à compter du 1<sup>er</sup> août 2026.

Monsieur le Maire informe les élus de l'absence de logement communal correspondant aux besoins du Docteur VABRET et de sa famille. Monsieur le Maire précise qu'il est donc nécessaire de louer un logement sur la commune pour le mettre à disposition du Docteur VABRET.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de s'engager sur les principes d'accueil suivants :

- mise à disposition de locaux professionnels équipés pour le Docteur Thierry VABRET et son assistante médicale,
- prise en charge, pour les cabinets médicaux, des frais d'électricité, d'eau et de ménage,
- mise à disposition sur une durée de 14 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 d'un logement, sur la commune de Grandcamp-Maisy, afin d'accueillir le Docteur son épouse et leurs 3 enfants. Loyer de départ de 1 000 €/ mois avec modalités de révision annuelle et chauffage par pompe à chaleur,
- prise en charge, pour le logement, du loyer et des consommations électriques et d'eau sur 14 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026,
- prise en charge, pour le logement, d'une assurance locataire non occupant.
- prise en charge des frais d'agence soit 984 euros,
- prise en charge du dépôt de garantie soit 1 000 euros,
- autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer un bail de location d'une habitation et les contrats de fourniture d'énergie et d'eau et le contrat d'assurance.

Monsieur le Maire précise que le Docteur VABRET est âgé de 71 ans et indique que les candidats qui se sont présentés préalablement étaient soit jeunes diplômés soit proche de l'âge de la retraite. Certains candidats ne souhaitaient travailler que 2 à 3 jours par semaine. Monsieur le Maire indique que le Docteur VABRET et son épouse sont originaires de Normandie et souhaitent participer activement au projet de création d'une maison de santé. Le Docteur VABRET travaillera 5 jours par semaine.

Monsieur le Maire précise que l'accueil du médecin et de son épouse nécessiterait d'aménager une nouvelle salle de consultations au sein de l'espace santé Anquetil avant le 1<sup>er</sup> août 2026. Le cabinet PRADO a été diligenté pour préparer les dossiers d'aménagement de cet équipement recevant du public. Monsieur PRADO s'est engagé à déposer un dossier d'autorisation de travaux et une déclaration préalable d'ici au 10 avril 2026. Les honoraires de Monsieur PRADO sont d'environ 2 200 euros TTC.

Monsieur le Maire souhaite remercier MM. LEBLOND et DUPONT pour leurs aides dans le but de trouver un logement adapté dans un temps record.

Monsieur BENFEGHOUL interroge sur le devenir du diététicien. Monsieur le Maire explique que le diététicien pourrait occuper soit, comme évoqué lors du dernier conseil municipal, les locaux mis à disposition des infirmières, soit trouver une entente avec l'épouse du docteur, dans le cas où elle ne travaillerait pas chaque jour.

Monsieur le Maire précise que le docteur COMMELIN vient de se retirer de la SISA et que la présence de 2 médecins au sein d'une SISA est pourtant impérative. L'arrivée du Docteur VABRET au sein de cette organisation est donc un moyen de pérenniser le projet de création de maison médicale.

Monsieur BENFEGHOUL interroge sur le devenir du projet de maison médicale si le docteur ONUFRYK venait à sortir de la SISA à son tour. Monsieur le Maire indique que le docteur ONUFRYK a l'intention de rester au sein de la SISA.

Monsieur le Maire informe les élus qu'un jeune médecin, le Docteur ROCHELLE, a aussi fait connaître son intérêt pour s'installer à Grandcamp-Maisy. Le Docteur ROCHELLE est en cours de finalisation de ses études.

Madame BUCAILLE demande si les dentistes sont membres de la SISA. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et ajoute que les pharmaciennes de Grandcamp-Maisy et de La Cambe, et les infirmières sont également membres.

Monsieur le Maire ajoute que le projet de maison médicale devrait comprendre : 3 cabinets de généralistes, 1 cabinet de dentiste, 1 cabinet de spécialiste et 2 cabinets d'infirmières.

Monsieur BENFEGHOUL demande si la SISA doit accepter l'adhésion du nouveau médecin. Monsieur le Maire précise que la SISA a l'intention d'accepter l'adhésion du nouveau médecin.

Madame BOISSEL indique qu'en l'absence de médecin traitant les remboursements des frais médicaux seraient inférieurs. Monsieur BENFEGHOUL et Madame GERMAIN expliquent que dans ce cas le médecin consulté doit cocher une case sur la feuille de soins dans le but de garantir le maintien des droits à remboursement.

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et répondu aux questions,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,  
Après vote à main levée, à l'unanimité**

- VALIDE le principe de mise à disposition de locaux professionnels équipés pour le Docteur Thierry VABRET et son assistante médicale,
- VALIDE le principe de prise en charge, pour les cabinets médicaux, des frais d'électricité, d'eau et de ménage,
- VALIDE le principe de mise à disposition sur une durée de 14 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 d'un logement sur la commune de Grandcamp-Maisy. Loyer de départ de 1 000 € / mois avec modalités de révision annuelle et chauffage par pompe à chaleur,
- VALIDE le principe de prise en charge, pour le logement, du loyer et des consommations électriques et d'eau sur 14 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026,
- VALIDE la prise en charge des frais d'agence soit 984 euros,
- VALIDE la prise en charge du dépôt de garantie soit 1 000 euros,
- VALIDE, pour le logement, la prise en charge d'une assurance locataire non occupant.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un bail de location d'une habitation et les contrats de fourniture d'énergie et d'eau et le contrat d'assurance,
- VALIDE l'inscription des fonds nécessaires au budget principal 2026

### 3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que les travaux du Quai Crampon (finitions) seront achevés d'ici la fin du mois de mars 2026.

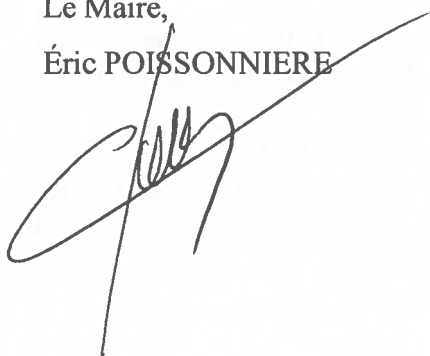
#### Agenda

Monsieur le Maire communique l'agenda suivant :

15/03/26      Elections municipales – 1<sup>er</sup> tour

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.*

Le Maire,  
Éric POISSONNIERE



Le secrétaire de séance,  
Rémy GISLARD

